



Le mardi 1^{er} juillet 2025, à 09 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis à la salle multifonctions à Kernilis, sous la présidence de Monsieur Christophe BÈLE.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BÈLE, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Pascal CORNIC, Nathalie CHALINE, Daniel GODEC, Pierre GUIZIOU, Marc JEZEQUEL, Olivier LE FUR, Olivier MARZIN, Gilles MOUNIER, Yves ROBIN, Chantal SOUDON, André TALARMIN, Guy TALOC, Jean-François TREGUER

Absents-excusés : Anne BESCOND, Marie-Annick CREAC'HCADEC a donné pouvoir à Gilles MOUNIER, Thierry GAUDEC, Nadège HAVET a donné pouvoir à Guy TALOC, François-Xavier IMBERDIS a donné pouvoir à Christophe BÈLE, Jean JEZEQUEL, Lucien KEREBEL a donné pouvoir à André TALARMIN, Marguerite LAMOUR, René PAUGAM

Monsieur le Président salue l'assemblée réunie en salle multifonctions à Kernilis, pour la troisième séance du Comité Syndical de cette année et ouvre la séance à 9h13.

Monsieur le Président présente aux membres l'ordre du jour de la séance.

Le procès-verbal du comité syndical du 9 avril 2025 ne faisant l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à compter de cette séance, les membres du Comité de Direction du Syndicat seront invités aux séances plénières.

I. AEP

Affaires soumises à délibération :

- **Passage et raccordement à l'existant d'une canalisation sous l'Aber-Benoît**
- **Réflexion sur le réaménagement de la prise d'eau**
- **Travaux de remplacement d'un équipement hydraulique par Eau du Ponant sur le réseau du Bas-Léon**

1. Restitution des réunions du 29/04/2025 avec les référents AEP des adhérents et du 26/05/2025 avec l'Agence de l'eau (26/05/2025)

Monsieur le Président informe qu'il a été décidé d'organiser une fois par an un temps d'échange entre les élus, les services AEP du Syndicat et ceux des adhérents.

La rencontre du 29 avril 2025 a permis de :

- partager sur les enjeux et orientations de chaque partie, le plan de résilience, les difficultés à obtenir des subventions,
- évoquer la gestion de la ressource en eau sur le Bas-Léon (synthèse état des lieux effectué par le Syndicat, étude sur les captages abandonnés, PGSSE¹),
- échanger sur les sujets AEP devant être traités par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon (Etude hydrologie, objectif attendu de diminution de 10% des prélèvements d'eau, révision du SAGE).

Monsieur le Président rapporte les informations de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne données le 26/05/2025. Les contrats de territoire unique prendront fin le 31 décembre de cette année et seront remplacés par les accords de territoire, nouvel outil de contractualisation de l'agence de l'eau pour cadrer l'octroi de ses subventions.

Il convient donc de définir, en lien avec les adhérents, des programmes d'actions sur le grand et petit cycles de l'eau, et d'envisager la construction d'accords de territoire.

2. Suivi du contrat DSP

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable souligne que les ajustements effectués par SUEZ en début d'année portent leurs fruits, notamment sur la facturation.

Il rappelle que le contrat DSP SUEZ arrivera à terme le 31/12/2028. Vont être planifiés les opérations de fin de contrat et de préparation de la suite.

¹ PGSSE : Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux

Par ailleurs, des discussions sont actuellement engagées en vue de l’élaboration de l’avenant n°9 au contrat de DSP. Son objet est l’intégration de l’usine de traitement des boues, dont la mise en route se fera avec un peu de retard, probablement après la période estivale.

3. Avenant à la convention de Vente d’Eau en Gros entre BM/EdP/SEBL/SUEZ

Monsieur le Vice-Président en charge de l’eau potable informe que des échanges sont en cours entre Brest Métropole, Eau du Ponant, SUEZ et le Syndicat pour l’élaboration d’un avenant (n°1) à la convention relative à la vente d’eau en gros.

4. Conférence finistérienne de l’eau et signature de la charte d’engagement du plan FEP 2030

Une réunion s’est tenue à Pleyben, le 23 juin dernier. Le Préfet du Finistère, le Département et l’Agence de l’eau Loire-Bretagne ont souligné sa volonté de concerter et de coconstruire.

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres ajoute que certains territoires sont défavorisés et méritent davantage d’attention. Les difficultés importantes que chacun pourrait rencontrer ont été évoquées.

5. Interconnexion Iroise 2

Monsieur le Vice-Président en charge de l’eau potable indique que le bureau d’études a proposé trois tracés différents, avec une différence d’un million d’euros entre chaque scénario.

Il précise que le tracé n°2, réduit à la connexion du réservoir de Bréles au réservoir de Ploudalmézeau, a été retenu en concertation avec Pays d’Iroise Communauté : il correspond aux attentes et le coût est le moins élevé.

6. Forage sous l’Aber-Benoît

Monsieur le Vice-Président en charge de l’eau potable explique que le Syndicat a été informé d’un projet commun de la Communauté des Communes du Pays des Abers et Enedis, pour réaliser un forage dirigé permettant le passage sous l’Aber Benoît de réseaux électriques, assainissement et eau potable. Il est opportun que le Syndicat s’associe au projet. En effet, la canalisation placée en encorbellement sous le pont de Tréglonou présente des dégradations au niveau des fixations. N’ayant pas de certitude sur les travaux qui pourront être effectués, le forage dirigé envisagé est une solution intéressante, pour du secours.

Un projet de protocole tripartite est envisagé afin d’acter l’engagement de collaboration et les modalités de mise en œuvre entre les trois parties. Le montage juridique et financier est en cours d’élaboration. Le budget prévisionnel total de l’opération est estimé à 845 000 €. La partie à la charge du Syndicat s’élèverait à 186 000 €.

Il est nécessaire pour le Syndicat, de confier à un bureau d’étude une mission de maîtrise d’œuvre afin de s’assurer de la faisabilité technico-économique du projet. Les membres du Comité Syndical sont donc invités à délibérer afin d’autoriser le Président à signer une convention de mandat de maîtrise d’œuvre pour cette opération.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l’unanimité

De même, une convention constitutive de groupement de commandes et mandat de maîtrise d’ouvrage est nécessaire entre la Communauté des Communes du Pays des Abers, Enedis et le SEBL. Les membres du Comité Syndical sont donc invités à délibérer afin d’autoriser le Président à signer cette convention.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l’unanimité

7. Travaux filière boues

Les travaux ayant pris un peu de retard, le constat d’achèvement de construction sera réalisé prochainement. Il sera suivi de tests et du début de la vidange de la lagune vers la nouvelle installation. Afin de ne pas réaliser la mise en route de l’usine pendant la période estivale (effectif réduit en raison des congés), celle-ci sera effectuée début septembre.

8. Opération de curage des retenues d’eau brute

La première phase des travaux qui consistait en l’évacuation des sédiments anciens a pris fin. Le curage des retenues d’eau brute sera effectué au printemps 2026.

9. Travaux de réfection du bâti ancien de l’usine

Le programme et le calendrier des travaux sont rappelés aux membres du comité.

10. Etude de réaménagement de la prise d’eau

L’étude réalisée par le bureau d’études ICEO environnement propose 2 scénarios d’aménagement ainsi qu’une analyse comparative et une première évaluation des coûts pour chaque scénario.

Monsieur le Vice-Président en charge de l’eau potable présente les deux propositions :

- La première consiste à conserver une retenue et un volume d'eau brute sur le site, ainsi qu'un bras de dérivation. Les nouveaux aménagements permettraient de déconnecter la retenue d'eau et la rivière, de façon à limiter les apports de sédiments et l'envasement, mais également de garantir le débit réservé au milieu naturel.
- La seconde prévoit la création de deux grandes réserves d'eau brute à proximité de l'usine de Kerlouron.

Le deuxième scénario nécessite une étude technico-économique plus approfondie afin d'en évaluer le coût. Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer pour autoriser le Président du Syndicat à faire réaliser cette étude complémentaire.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l'unanimité

11. Remplacement d'un équipement hydraulique par Eau du Ponant sur le réseau du Bas-Léon

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable informe que la protection anti-bélier du réseau de transport desservi par l'usine de Kerléguer nécessite d'être adaptée. Les travaux à réaliser concernent le réseau du Bas-Léon à partir du point de livraison Ty-Colo.

Il convient de signer une convention avec Eau du Ponant pour autorisation d'intervention sur le réseau du Bas-Léon dans le cadre de la réalisation de ces travaux. Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer pour autoriser le Président du Syndicat à signer cette convention.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l'unanimité

II. SAGE – GEMAPI – AGRI ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE - BOCAGE

Affaire soumise à délibération :

- **Etude inter-SAGE : fonctionnement hydrologique et perspective d'évolution**

1. Etude Inter-SAGE : fonctionnement hydrologique et perspectives d'évolution

Monsieur le Président indique que les études HMUC² sont financées par l'Agence de l'eau. Cependant, elles ont jusqu'alors davantage concerné l'Est de la Bretagne.

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon s'est vu accorder la somme de 100 000 euros par l'AELB sur son périmètre du SAGE, pour réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique. L'objectif de cette étude étant d'améliorer la connaissance sur les ressources en eau disponibles et pour évaluer les impacts potentiels de l'évolution du climat et des besoins en eau sur le territoire.

Monsieur le Président précise que l'état des lieux des usages de l'eau réalisé en 2024, en régie, par le Syndicat et cette étude hydrologique seront une aide à la décision pour les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon dans le cadre de ses missions, ainsi qu'aux délégués du Syndicat quant aux orientations à prendre pour continuer à sécuriser l'alimentation en eau potable sur le Bas-Léon.

Il ajoute que la révision du SAGE et de son règlement interviendra en 2026.

Monsieur le Président présente les modalités envisagées pour la réalisation de cette étude. En effet, une mutualisation est proposée avec les structures porteuses des deux SAGES limitrophes : Elorn et Léon-Trégor, qui présentent des bassins et enjeux similaires au Bas-Léon. Le Syndicat du Bassin de l'Elorn sera coordonnateur de cette étude pour laquelle chacun apportera son concours. Le coût prévisionnel de cette coordination s'élève à 500 € TTC pour chaque partie, avec des subventions prévisionnelles à hauteur de 60% par l'AELB et 10% par la Région Bretagne.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières est en cours de rédaction. Le lancement de la consultation est envisagé pour septembre 2025, avec une notification de marché en début 2026 pour une durée d'une année.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer afin de donner délégation au Président du Syndicat pour finaliser la convention de groupement de commandes et la signer.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l'unanimité

2. Informations sur les réunions importantes

² HMUC : Hydrologie-Milieux-Usages-Climat

Monsieur le Président indique que les Commissions thématiques qui se sont déroulées le 24 juin 2025 à l'IREO Lesneven ont regroupé une cinquantaine de participants.

La matinée était consacrée au bilan du contrat de territoire unique. Des ateliers étaient organisés l'après-midi, en lien avec différents dossiers du SAGE (disparition d'espèces de poissons migrateurs, meilleure gestion des milieux terrestres, usages de l'eau et besoins futurs face au changement climatique).

Monsieur le Président informe que la réunion avec l'AELB prévue le 11 septembre 2025 a pour objet de faire un bilan-évaluation du contrat de territoire unique. Il est espéré que cette rencontre permette d'obtenir davantage d'informations concernant les accords de territoire.

Il ajoute qu'une réunion de la CLE du SAGE Bas-Léon est prévue le 19 septembre 2025.

Monsieur le Président précise qu'une première formation sera dispensée, le 9 octobre prochain par l'APPCB et le SEBL aux commissaires enquêteurs. Des visites de l'usine de Kerlouron seront proposées lors de cette formation et des informations sur le SAGE seront transmises.

3. Point d'avancement des opérations GEMAPI

Digue Rousseau :

Suite au contrôle de la CRC à la CLCL, le SEBL a été destinataire d'un courrier relatif à la responsabilité de ce site, qui semble-t-il devrait relever du SEBL. Monsieur le Président rappelle que le SEBL a été contraint de prendre en charge la gestion de la digue, sans en être demandeur. Afin de répondre à la CRC, le cabinet d'avocats a été sollicité. La réponse qui sera faite valide celle apportée par la CLCL et confirme que les conventions établies sont bien conformes et réglementaires.

Monsieur le Président ajoute que bien que l'étude et les travaux aient été séparés pour la consultation de maître d'œuvre avant travaux, cette dernière est infructueuse. En regard de la thématique, les bureaux d'étude sont frileux face aux risques encourus et de surcroit, ils sont surchargés.

Il ajoute que des travaux ont dû être réalisés en urgence sur cet ouvrage ; les clapets ne s'ouvrant plus du fait d'une accumulation de sable. Par ailleurs, un projet de draguage en baie de Goulven est demandé, par l'association de sauvegarde de la Flèche, afin de refaire le chenal en aval des clapets. Pour autant, à terme, la mer reprendra ses droits et ce site redeviendra un espace naturel.

Travaux Morizur (Flèche) :

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe prévisionnelle allouée pour ces travaux est de 98 000 €. La demande de subvention a été déposée et l'analyse des trois offres reçues est en cours. Par ailleurs, l'autorisation de démarrage des travaux a été reçue.

4. Point sur les sujets agri environnement-biodiversité-bocage

Copil bocage du 12 juin 2025 :

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres indique que lors de cette rencontre les actions menées sur le territoire ont été présentées et plusieurs sujets ont été abordés tels que :

- Breizh Bocage : il est constaté que les subventions sont moins nombreuses qu'avant
- Projet intra parcellaire : développement des actions
- Coopérative climat Pays de Brest

Etude sur le gisement bocager :

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres informe que le territoire du SEBL est pilote au niveau national pour cette étude réalisée par Enzo DANIELLO, stagiaire au Syndicat. L'objectif de cette étude est de déterminer la quantité de bois disponible pour le cas où le développement d'une filière de valorisation serait décidé.

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres précise qu'un mail a été adressé aux mairies afin de prévenir du possible passage d'Enzo sur certaines parcelles pour la réalisation de ses missions de terrain.

Appel à projet Trames Verte et Bleue => CGA Agroforesterie :

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres rappelle que ce concours à distinctions nationales est à destination des acteurs de l'agriculture du territoire. L'animation de la mise en avant des exploitations engagées est financée via l'appel à projet Trames vertes et bleues, pour lequel, 2025 est la dernière année.

Création du réseau Hales Bretagne :

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres informe que l'assemblée générale constitutive pour la création de l'antenne du Réseau Haies Bretagne s'est tenue le 5 juin 2025.

Les résultats des élections réalisées en vue de la composition du Conseil d'Administration de ce réseau nomme Yann GOUZE – Chargé de missions bocage et agroforesterie au SEBL et membre de l'ATBVB, en tant que représentant de l'ATBVB.

Monsieur le Vice-Président en charge des espaces terrestres précise que les membres du Comité Syndical seront régulièrement informés des actions qui seront menées par ce nouveau réseau.

III. PATRIMOINE

Démarrage de l'étude diagnostic prospective

Monsieur Christophe COLIN, nouvellement élu Vice-Président en charge du patrimoine, remercie les membres pour leur confiance accordée lors des élections du 3^{ème} Vice-Président, le 9 avril dernier.

Monsieur le Vice-Président en charge du patrimoine et Yann GOUZE – chargé de mission biodiversité-agroforesterie constituent le binôme chargé du suivi de l'étude.

Il rappelle que le patrimoine bâti et foncier du Syndicat est conséquent et compte, entre autres, environ 45 hectares d'espaces naturels, 3 maisons et un hangar technique.

Il informe que la consultation a permis de retenir l'offre du bureau d'études « l'Atelier de l'Hermine », au regard du montant de l'offre et des compétences de l'établissement. La réunion de lancement s'est tenue le 6 juin 2025. La 1^{ère} phase de l'étude qui consiste en un diagnostic du patrimoine bâti et un état des lieux du patrimoine, a déjà débuté : les architectes sont passés sur le terrain et ont visité les maisons.

L'objectif de cette phase, qui durera 3 mois (juin à fin septembre) est de définir les enjeux et élaborer des axes stratégiques, par l'étude du territoire, l'analyse de documents (études et projets en cours au Syndicat), de cartes, des entretiens avec les élus, habitants de Kernilis, ...

Monsieur le Vice-Président en charge du patrimoine ajoute qu'il participera avec Yann GOUZE au prochain Conseil Municipal de Kernilis afin de présenter les enjeux et les contours de l'étude.

Il informe que la phase 2, d'une durée de 4 mois, devra aboutir à des propositions de scénarii et d'opportunités de développement. Le sujet prioritaire est l'atelier technique.

Des réunions du CoTech et du CoPil seront organisées pendant toute la durée de cette étude et les membres du Comité Syndical seront régulièrement informés.

Monsieur le Président précise que cette étude est importante et devra permettre de mettre en avant les missions et les sites propriétés du Syndicat. Il ajoute qu'il est important que le calendrier fixé soit respecté car il est attendu que le comité syndical décide d'un schéma directeur du patrimoine, avant le changement de mandature.

A la question de Monsieur ROBIN concernant les équipements pour l'eau potable, Monsieur le Vice-Président en charge du patrimoine répond qu'ils ne sont pas concernés par cette étude.

IV. RESSOURCES HUMAINES

Affaires soumises à délibération :

- Protection Sociale Complémentaire - Santé
- Forfait mobilités durables
- Déploiement du télétravail
- Taux de promotion avancement de grades
- Mise à disposition des véhicules du Syndicat aux membres et agents

1. Informations recrutements

Technicien agricole :

Monsieur le Président rappelle qu'il est question, dans un premier temps, d'un contrat à durée déterminée de 6 mois. Les entretiens de sélection réalisés ont permis de retenir une candidate.

Chargé(e) de projet « PGSSE » :

Il est rappelé à l'assemblée que cet emploi fera l'objet d'un recrutement dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois.

La date limite de dépôt des candidatures était le 17 juin 2025 ; 9 candidatures ont été reçues, dont 3 candidats ont été vus en entretien les 27 et 30 juin derniers. Un candidat est pressenti.

Technicien bocage :

Monsieur le Président précise que le poste actuellement vacant de technicien(ne) bocage sera prochainement publié. Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 9 août 2025. Le contrat proposé sera un CDD de 36 mois.

2. Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2025-2031

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'une nouvelle version des lignes directrices de gestion a été rédigée, dans la continuité des précédentes. Elles courront sur 6 ans ; du 1^{er} juillet 2025 à fin juin 2031, tout en étant révisables à tout moment.

Il souligne que l'objectif du Syndicat pour les six prochaines années est de pérenniser les emplois existants, sous réserve des moyens financiers suffisants ; à savoir 13 emplois permanents et 2 à 4 emplois non permanents.

Les LDG listent les actions envisagées pour répondre aux orientations politiques du Syndicat en matière d'organisation et conditions de travail, de formations, de recrutement, mobilités et rémunérations.

Les critères de promotion de valorisation des parcours professionnels fixés par la précédente version des LDG restent inchangés. La décision finale revenant toujours à l'autorité territoriale.

3. Action sociale

a) Protection Sociale Complémentaire - Santé

Monsieur le Président indique que le sujet a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble de l'équipe le 19 mai dernier et que le choix des agents du Syndicat quant au dispositif s'est porté sur la convention de participation portée par le CDG avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Il ajoute qu'après consultation des communautés de communes et certaines communes sur leurs pratiques, les membres du bureau proposent le montant de la participation du Syndicat à 20€ brut par mois par agent.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer afin d'acter le dispositif et le montant de la participation financière du Syndicat pour la protection sociale complémentaire Santé.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l'unanimité

b) Forfait « mobilités durables »

Monsieur le Président fait un rapide rappel des dispositions d'application, telles que fixées par la réglementation, en termes d'éligibilité des agents, des moyens de transports utilisés, du nombre minimum de jours annuel, des montants attribués.

Il ajoute que pour répondre à une demande des membres du bureau, une notion de distance minimum d'un kilomètre a été ajoutée aux modalités ainsi que la révision possible de l'application du forfait tous les deux ans.

La Directrice précise que la mise en œuvre du forfait « mobilités durables » n'est pas obligatoire pour l'employeur.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer afin d'acter la mise en œuvre du forfait « mobilités durables » au Syndicat des Eaux du Bas-Léon selon les modalités présentées.

Vote : 0 contre, 0 abstention = > Avis favorable à l'unanimité

4. Déploiement du télétravail

Monsieur le Président souligne que le déploiement du télétravail au sein du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, est un sujet évoqué depuis 2024. Aussi, il expose les modalités de déploiement envisagées.

Au regard des activités non éligibles réglementairement (accueil des usagers, interventions techniques sur le terrain), deux emplois du Syndicat ne sont pas éligibles : assistante administrative et agent d'entretien du patrimoine.

Le télétravail sera autorisé aux agents fonctionnaires et contractuels ayant une ancienneté au Syndicat de plus de 6 mois.

La quotité de télétravail autorisée est d'un jour maximum par semaine, avec détermination par chaque agent volontaire au télétravail d'un jour préférentiel, excepté le lundi. Cette quotité de télétravail sera proratisée pour les agents à temps partiel ou temps non complet.

Le télétravail pourra être réalisé au domicile de l'agent ou tout autre lieu privé ou à usage professionnel. Une attestation sur l'honneur pour la conformité des installations spécifiques techniques devra être établie par l'agent.

Monsieur le Président précise qu'en cas de nécessité de service, il pourra être demandé à l'agent, avec le respect d'un délai de prévenance de 48 heures, de ne pas réaliser de télétravail le jour prévu. Le report du jour de télétravail ne sera alors pas garanti et soumis à validation du supérieur hiérarchique.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer afin d'acter le déploiement du télétravail au Syndicat des Eaux du Bas-Léon selon les modalités ainsi définies.

Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité

5. Taux de promotion avancement de grades

Monsieur le Président explique qu'il convient, consécutivement à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion, de fixer les taux de promotion afin de pouvoir effectuer des avancements de grade d'agents qui pourraient intervenir lors des six prochaines années. Il propose de déterminer ainsi le taux de promotion d'avancement pour les grades suivants :

- Rédacteur principal 1^{ère} classe : 100%
- Technicien principal 1^{ère} classe : 100%

Madame la Directrice précise que l'Autorité Territoriale reste décisionnaire sur les avancements de grade et qu'elle n'est pas tenue de promouvoir les agents dès lors qu'ils sont promouvables.

Monsieur CORNIC ajoute que les avancements de grade ne peuvent être réalisés qu'en adéquation avec les grades minimum et maximum définis pour chaque emploi du tableau des emplois.

Les membres du Comité Syndical sont invités à valider ces taux de promotion.

Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité

6. Mise à disposition des véhicules du Syndicat aux membres et aux agents

Monsieur le Président explique que le Syndicat des Eaux du Bas Léon possède trois véhicules qui peuvent être mis à disposition des membres et des agents de la collectivité. Il ajoute que le cadre de cette mise à disposition doit faire l'objet d'une délibération par le Comité Syndical et présente donc les modalités.

Il rappelle que l'utilisation des véhicules de service est strictement réservée à des usages professionnels, dans le cadre des missions confiées. La délibération précise également des notions d'entretien des véhicules et du respect des règles du code de la route. Le remisage du véhicule au domicile des membres/élus est possible sur ordre de mission temporaire.

Les membres du Comité Syndical sont invités à valider les modalités de mise à disposition des véhicules de service du Syndicat des Eaux du Bas-Léon.

Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité

V. COMMUNICATION

1. Bar à eau

Monsieur le Président présente les croquis représentatifs du bar à eau. Il rappelle que le budget prévisionnel de ce projet, de 12 000€ a été intégré au budget primitif 2025.

Le choix d'investir sur ce type d'équipement tient au fait du nombre important de visiteurs sur le stand du Syndicat lors des différents évènements.

Madame la Directrice précise que la commande n'est à ce jour pas encore effectuée. En effet, suite aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé, il est important de bien déterminer les modalités d'entretien et de nettoyage des équipements de ce bar à eau afin de ne courir aucun risque sanitaire. De ce fait, le bar à eau ne sera pas disponible pour les évènements 2025.

Monsieur le 3^{ème} Vice-Président informe que « Eau du Ponant » dispose de ce type de matériel et préconise de se rapprocher d'eux afin de leur demander leur protocole de nettoyage après utilisation.

2. SAGE – Projet du jeu « Incollables »

Monsieur le Président rappelle ce projet dont l'idée est de concevoir un jeu « Incollables » sur les thématiques en lien avec les missions du Syndicat. Le travail collaboratif entre des agents du Syndicat se poursuit afin d'élaborer les questions/réponses.

Madame BARIC précise que l'impression des cartes est prévue en 2025. La distribution est envisagée, en fin d'année 2025, aux écoles publiques et privées du territoire pour les classes de CM1 et CM2.

3. Appel à projet Trames Vertes et Bleues – Projet de bande dessinée

Monsieur le Président passe la parole à Yann GOUEZ, en charge du projet, qui indique que le scénario est en cours d'élaboration, en collaboration avec plusieurs référents techniques du Syndicat et une graphiste de Brest. Il abordera abordera tous les sujets portés par le Syndicat, sous forme d'une communication positive. La bande dessinée comptera 12 pages.

4. Passage Mammennou Dour sur le site de Carman

Le collectif Mammennou-Dour, dont le but est de sensibiliser le grand public à l'importance de l'eau, a organisé fin mai une marche d'une semaine en plusieurs étapes le long de l'aber Wrac'h (de l'embouchure à la source). Le groupe est donc passé sur le périmètre du Syndicat au lieudit Carman. Deux agents du Syndicat étaient présents lors du passage de la marche sur ce site et ont ainsi pu présenter les missions du SEBL, le SAGE et répondre aux différentes interrogations sur des sujets tels que les micropolluants, les perturbateurs endocriniens, les résidus plastiques et médicamenteux, etc.

5. Communication autour de l'eau

Monsieur Pierre GUIZIOU évoque l'arrêté préfectoral récemment pris relatif aux économies d'eau. Il soumet l'idée d'une communication générale sur le sujet de l'eau, les niveaux actuels et les impacts/contraintes que le manque d'eau pourrait induire. Il ajoute qu'il serait intéressant que tous puissent avoir le même niveau d'information quant aux conditions sur le territoire, du Conquet à Tréflez.

Madame la Directrice répond que le projet de la lettre « Inf'eau » avec un focus sur les niveaux d'eau a été évoqué, mais sa réalisation a été décalée faute de temps. Elle précise qu'au jour du Comité Syndical, le débit de l'Aber Wrac'h correspond à celui de mai 2022.

Une communication sera adressée prochainement aux services AEP des adhérents afin de préciser les présences des techniciens du Syndicat et de Suez pendant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h25.

Le Président,
Christophe BÈLE



Annexe : Liste des présents et excusés

 Syndicat des Eaux du Bas-Léon		Feuille de présence à la réunion du 01 Juillet 2025								
Le recueil des informations personnelles est nécessaire pour veiller à l'atteinte du quorum et à la validité des délibérations. Les données recueillies sont reprises dans l'entête des délibérations et du compte rendu de séance. Vous disposez de droits sur ces données personnelles (rectification, suppression...) que pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh										
MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique)				COMPETENCES						
Civilité	Prénom	NOM	Structure	AEP	Animation du SAGE	GEMA	Autres Missions	Présent(e)	Excusé(e)	Le cas échéant, Pouvoir donné à
Monsieur	Christophe	BELE	CLCL	●	●	●	●	X		
Madame	Anne	BESCOND	HLC		●	●	●		X	
Monsieur	Bernard	BRIANT	CCPI	●	●	●	●	X		
Monsieur	Christophe	COLIN	CCPI	●	●	●	●	X		
Monsieur	Stéphane	CORRE	CCPI	●	●	●	●	X		
Monsieur	Pascal	CORNIC	CLCL	●	●	●	●	X		
Madame	Marie-Annick	CREACHADEC	CCPA	●	●	●	●		X	G. MOUNIER
Madame	Nathalie	CHALINE	Brest Métropôle		●		●	X		
Monsieur	Thierry	GAUDEC	Commune de Tréflez	●			●		X	
Monsieur	Daniel	GODEC	CCPA	●	●	●	●	X		
Monsieur	Pierre	GUIZIOU	CLCL	●	●	●	●	X		
Madame	Nadège	HAVET	CCPA	●	●	●	●		X	G. TALOC
Monsieur	François-Xavier	IMBERDIS	CLCL	●	●	●	●		X	C. BÈLE
Monsieur	Jean	JEZEQUEL	CCPL		●	●	●		X	
Monsieur	Marc	JEZEQUEL	CAPLD	●	●	●	●	X		
Monsieur	Lucien	KEREBEL	CCPI	●	●	●	●		X	A, TALARMIN
Madame	Marguerite	LAMOUR	CCPI	●	●	●	●		X	
Monsieur	Olivier	LE FUR	CCPA	●	●	●	●	X		
Monsieur	Olivier	MARZIN	CCPA	●	●	●	●	X		
Monsieur	Gilles	MOUNIER	CCPI	●	●	●	●	X		
Monsieur	René	PAUGAM	CLCL	●	●	●	●		X	
Monsieur	Yves	ROBIN	CCPI	●	●	●	●	X		
Madame	Chantal	SOUDON	CAPLD	●	●	●	●	X		
Monsieur	André	TALARMIN	CCPI	●	●	●	●	X		
Monsieur	Guy	TALOC	CCPA	●	●	●	●	X		
Monsieur	Jean-François	TREGUER	CCPA	●	●	●	●	X		
				26				17	9	4

Liste des invités

 Syndicat des Eaux du Bas-Léon			Feuille de présence à la réunion du 01 JUILLET 2025		
INVITES (ordre alphabétique)					
Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent(e)	Excusé(e)
Madame	Michèle	ABHERVE	SEBL	X	
Madame	Anne	ABHERVE GUEGUEN	Comptable Publique		
Madame	Mélanie	BARIC	SEBL	X	
Monsieur	Julien	CHARBONNEL	ARS		
Madame	Françoise	DAMIEN	SEBL	X	
Madame	Noémi	DEBAT	SEBL	X	
Monsieur	Jean-Marc	DUBOULET	AELB		
Monsieur	Jean-Marc	GOARNISSON	CD29, SEA		
Monsieur	Yann	GOUEZ	SEBL	X	
Monsieur	Guillaume	HOEFFLER	DDTM, SEB		
Madame	Valérie	HORYNIECKI	SEBL	X	
Monsieur	David	LE SCANF	SUEZ	X	
Madame	Sandrine	OLLIVIER	Conseiller aux décideurs Locaux - DGFIP		
Monsieur	Benjamin	PROUST	SUEZ		X
Monsieur	Francis	TAILLEBEAU	SUEZ	X	
Monsieur	Patrice	UGUEN	SUEZ		X

Autres présents : Nathalie REY, Responsable de la Division rade, ressources et usages de l'eau à Brest Métropole